



LA VILLE DE QUEBEC

REGLEMENT No. 1871

Pour amender le règlement numéro 849 "concernant la construction dans certains territoires des quartiers Montcalm et Limoilou".

A une assemblée du Conseil de Ville de la Ville de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville dans la dite Ville le vingt-quatrième jour de mars mil neuf cent soixante-onze (1971) conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant ledit Conseil de la Ville de Québec, c'est à savoir:

LE PRESIDENT DU CONSEIL
Le Conseiller OLIVIER SAMSON

SON HONNEUR LE MAIRE,
J.-GILLES LAMONTAGNE

LES CONSEILLERS
BLAIS
BLANCHET
CAREAU
CHARLAND
CLERMONT
COULOMBE
GASTONGUAY

LAFORCE
LANGLOIS
MOISAN
PELLETIER
ROY
TROTIER

Lu pour la première fois le 26 février 1971

Avis dans Le Soleil et le Chronicle-Telegraph

Lu pour la deuxième fois et adopté le 24 mars 1971

Approuvé par le Ministre des Affaires Municipales le 5 avril 1971

IL EST ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil Municipal de la Ville de Québec et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1.—Le règlement numéro 849 et ses amendements est de nouveau modifié en remplaçant l'article 47 par le suivant:

“47.—Le secteur nord-ouest du district Limoilou en la Ville de Québec est divisé en différentes zones, soit les zones A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, telles que démontrées sur le plan préparé par monsieur Jules A. Lafleur, arpenteur-géomètre de la ville, le 9 juillet 1964 et amendé le 17 février 1971.”

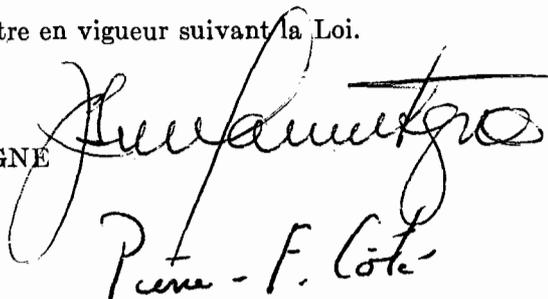
2.—Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Assentiment donné

(S) J.-GILLES LAMONTAGNE
Maire

Contresigné et Certifié

Le Greffier de la Ville
(S) PIERRE F. COTE, avocat



The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is for J.-Gilles Lamontagne, the Mayor, and the bottom signature is for Pierre-F. Côté, the City Clerk. The signatures are written in a cursive style.